



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marché immobilier

Question écrite n° 118547

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les propositions exprimées par la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM). La FNAIM souhaite que soit préservé un équilibre entre le secteur neuf et le secteur ancien et, afin de reconnaître à ce dernier sa dimension sociale, elle plaide en faveur d'une mesure similaire en faveur du logement ancien. Dans ce cadre, elle propose une exonération des droits de mutation à titre onéreux sur le logement existant acquis par les ascendants respectant les mêmes plafonds de ressources que dans des quartiers couverts par une convention ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118547

Rubrique : Professions immobilières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1681